



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du vendredi 09 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	18		29	
			Dont procurations	
			11	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

Date de la convocation

02/06/2023

Date d'affichage

02/06/2023

Objet de la Délibération

URBANISME ET AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

Avis sur le zonage des espaces urbains des secteurs occupés par une urbanisation diffuse et des espaces naturels (U/UD/N) dans le cadre du transfert de domanialité des 50 pas géométriques

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Marie GARON

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : M/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Pierre LUGIER, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Laurie ABAUL, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULIAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULIAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Pierre MIDELTON, Vanessa BAPTE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN.

Absents : Mme/M Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

AVIS SUR LE ZONAGE DES ESPACES URBAINS DES SECTEURS OCCUPES PAR UNE URBANISATION DIFFUSE ET DES ESPACES NATURELS (U/UD/N) DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE DOMANIALITE DES 50 PAS GEOMETRIQUES

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 27 de la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer qui prévoit le transfert des espaces urbains et des secteurs occupés par une urbanisation diffuse appartenant à l'État de la bande des 50 pas géométriques, à la Collectivité territoriale de Martinique, au plus tard au 1er janvier 2025 ;

Prefecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

03 JUL. 2023

- Vu le point VI de ce même article prévoyant le recueil de l'avis des communes dans le cadre de la définition par décret du Conseil d'Etat au plus tard le 1er janvier 2024, d'une part, des espaces urbains et des secteurs occupés par une urbanisation diffuse, d'autre part, des espaces naturels en vue de déterminer les terrains concernés par le transfert susmentionné ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu les courriers des 04 avril et 05 mai 2023 de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Infrastructure, Aménagement du territoire et Environnement » en date du 1er juin 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 06 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant que le zonage proposé est conforme aux occupations du sol et bâtis existants ;
- Considérant que le zonage proposé est conforme à la politique d'aménagement portée par la commune ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- **D'approuver la cartographie du zonage des espaces urbains des secteurs occupés par une urbanisation diffuse et des espaces naturels (U/UD/N) dans le cadre du transfert de domanialité des 50 pas géométriques ;**
 - **De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 03 JUIL 2023

Le Secrétaire de séance

Marie GARON



Par délégation du Maire,
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

